

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 27 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie, sur convocation du 21 février 2025, affichée le 21 février 2025, de Madame BONDUEL Florence, Maire, en séance ordinaire.

ORDRE DU JOUR :

Avenants marché de travaux extension et réhabilitation du groupe scolaire
Rétrocession concession funéraire
Aide sociale administré
Modification du règlement intérieur des services péri et extra scolaires
Motion relative au transfert de compétence eau et assainissement
Questions diverses

Présents : Mmes et Mrs. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, Christian AMEUR, Sylvie VUILLET, Gilberte BADAIRE, François DAUBIN, Sophie THIRET épouse ALLION, Ilona BERNY-VILFROY, Yann GOLLION.

Absents donnant pouvoir : Dominique BAUDOIN à Florence BONDUEL, Aurélie DAUBIN à Sylvie VUILLET, Catherine FOUCAULT à Christian TOUSSAINT.

Absente : Aurélie BLOT

Absent excusé : Jonathan RÉMÉNÉ

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Secrétaire de séance: Christian TOUSSAINT.

Adoption du PV de la séance du 30.01.2025 Le procès-verbal est adopté à la majorité des membres qui y étaient présents.

Il est proposé et ajouté, à l'unanimité des membres de l'assemblée, les points suivants à l'ordre du jour :

- Travaux logement communal 16 bis rue de la Mairie
- Don
- Entretien de voirie communale -Chemin de la Bouère du Bois

Délibération 2025022701 : Avenants marché de travaux Extension et réhabilitation du groupe scolaire

Vu la délibération 2024032602 du 26.03.2024 notifiant la tranche ferme du marché EXTENSION ET REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE pour un montant de 1 221 803.59 € HT / 1 466 164.31 € TTC de travaux comme suit :

N° lot	Entreprise	Offre HT tranche ferme
02 – VRD / AMENAGEMENTS EXTERIEURS	PLAISANCE SAS	132 000.00 €
03 – 03 DEMOLITIONS / GROS ŒUVRE	3D CONSTRUCTION	147 465.47 €
04 – ENDUIT	PROJECTENDUIT	4 379.27 €
05 – OSSATURE BOIS / CHARPENTE / COUVERTURE	BORDILLON	183 031.34 €

06 – MENUISERIES EXT ET INTERIEURES	JL BURETTE	123 456.50 €
07 – PLATRERIE	SARL ISOLUX	101 500.00€
08 – CARRELAGE – FAIENCE	SK CONSTRUCTION	47 000.00 €
09 – PEINTURE/REJETEMENTS MURAUX	LEROY SEB DECO	20 635.00 €
10 – EQUIPEMENTS DE CUISINE	GROUPE BENARD	15 848.00 €
11 a– CHAUFFAGE / VENTILATION / PLOMBERIE	LTM GROUPE	271 000.00 €
11-b FORAGES ET INFRASTRUCTURES GEOtherMIQUES	PHREATECH	82 091.00 €
12 a– ELECTRICITE	IRALI	56 947.01 €
12b- PHOTOVOLTAÏQUE	INEO	36 450.00 €
	TOTAL HT T	1 221 803.59 €
	TVA 20%	244 360.72 €
	TOTAL GENERAL	1 466 164.31 €

Vu la délibération 2024101701 du 17 octobre 2024 : avenant n°1 en diminution de 1 627.20 € HT pour le lot 10 : suppression de la fourniture de 3 tables neuves, celles existantes seront réutilisées.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Adopte :

**-avenant 1 en augmentation pour le lot 4 Projectenduit : + 1 898.35 € HT soit 2 278.02 € TTC
Ravalement de façade sur l'avant des salles de classes existantes suite à suppression de la véranda**

**-avenant 1 en augmentation pour le lot 6 Burette : + 1 442.42 € HT soit 1730.90 € TTC
Annulation de la porte pleine en acier remplacée par une porte en aluminium semi-vitrée, Ajout d'un imposte plein sur la porte d'entrée façade principale, Ajout d'anti pince-doigt sur portes salle de classe**

**-avenant 1 en augmentation pour le lot 2 PLAISANCE SAS : + 3 395.10 € HT soit 4 074.12 € TTC
Modification de la clôture existante, suppression de la souche d'arbre dans la cour avant de l'école**

Délibération 2025022702 : Rétrocession concession funéraire

Suite à un déménagement, les titulaires d'une concession funéraire de 50 ans acquise le 01.02.2005 pour le prix de 180 € sollicitent sa rétrocession à la commune. Cet emplacement est vide de monument funéraire.

Après avoir pris connaissance de la jurisprudence,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Accepte cette rétrocession et décide d'indemniser les concessionnaires à hauteur de 108 €.

Délibération 2025022703 : Aide sociale administré

Le Centre consultatif communal d'action sociale (CCCAS) s'est réuni suite à la saisine d'une demande d'aide alimentaire par l'UDAF pour une famille domiciliée sur la commune.

Pour rappel, par délibération 2024101702, le conseil municipal a décidé de budgéter 500 € d'aides

alimentaires d'urgence, par an, dont répartition est laissée à charge du CCCAS.

Le CCCAS propose :

- d'inviter l'administré à prendre contact avec les restos du cœur de Lorris,
- d'apporter une aide alimentaire pour un montant maximum de 100 € mensuel pendant 3 mois.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Valide les propositions du CCCAS.

Délibération 2025022704 : Modification du règlement intérieur des services péri et extra scolaire

Il est proposé de modifier le règlement intérieur des services péri et extra scolaire afin de rendre obligatoire, via le Portail BL ENFANCE, l'inscription des enfants à l'accueil périscolaire matin et soir.

Objectif : optimiser les quotas d'encadrement et le nombre de goûters à préparer.

Conditions : pas de délai d'inscription ni de sanction en cas de non-respect.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Valide cette modification ainsi que la reformulation de certains articles du règlement.

Délibération 2025022705: Motion relative au transfert de compétence eau et assainissement

Conformément à la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et à la loi n° 2018-702 du 3 août 2018, les compétences eau et assainissement doivent faire l'objet d'un transfert obligatoire au 1er janvier 2026 au plus tard, au profit des communautés de communes et des communautés d'agglomération.

Le 9 octobre 2024, Michel Barnier alors 1^{er} ministre promettait que les communes ayant conservé ces compétences pourraient continuer à les exercer.

Depuis son départ, cette annonce reste en suspens

L'Union des Maires ruraux du Loiret invite la collectivité à adopter la motion ci-dessous afin de relancer le sujet auprès des députés

Objet : Soutien de la PPL n° 954 et demande d'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale.

Madame la députée, Monsieur le député

Une proposition de loi d'origine sénatoriale, visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et « assainissement », a été transmise le 18 octobre 2024 à l'Assemblée nationale et un rapporteur y a été nommé le 6 novembre.

Ce texte corrige un des irritants de la loi NOTRe, relatif au transfert obligatoire des compétences Eau et Assainissement au niveau intercommunal. Dans le cas où la compétence a déjà été transférée, elle restera intercommunale une fois la loi votée. Néanmoins, si une majorité de communes membres le demande, la compétence pourra être restituée à tout ou partie des membres. Ce faisant, cette proposition de loi restaure ainsi la liberté locale et permet aux Maires de déterminer, territoire par territoire, quel niveau est le plus pertinent pour gérer ces compétences.

L'ancien Premier ministre, Michel Barnier, avait annoncé mettre un terme au transfert obligatoire des compétences "eau" et "assainissement" aux communautés de communes en 2026, sous réserve que les transferts n'aient pas encore été réalisés. Depuis son départ, cette annonce reste en suspens.

Nous vous demandons donc de soutenir son inscription à l'ordre du jour des débats à l'Assemblée Nationale auprès des présidents de groupes et ceux des commissions, pour qu'ils relaient cette demande lorsqu'il s'agit d'une semaine où l'Assemblée a cette compétence.

Comptant sur votre implication sur ce sujet, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la députée, Monsieur le député, l'expression de mes respectueuses considérations.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Adopte cette motion.

Travaux logement communal 16 bis rue de la Mairie

Après avoir pris connaissance des devis réalisés auprès des sociétés V.F.R (siret 520 042 136 00025) et MENUISERIE-EBENISTERIE JL BURETTE (siret 350 619 763 00021),

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis de la société MENUISERIE-EBENISTERIE JL BURETTE de 2 298.46 € HT / 2 758.16 € TTC € pour le changement de la porte d'entrée du logement (en PVC) et le remplacement d'une poignée de fenêtre de toit.

Délibération 2025022706: Don administré

Vu l'article L. 2242-1 du Code général des collectivités territoriales prévoyant que « *Le conseil municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune* ».

Etant entendu que ce don n'est pas affecté de charge.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Accepte le don d'un montant de 50 € réalisé le 14.02.2025 par un administré satisfait des services techniques de la collectivité.

Dit que cette recette sera affectée à l'entretien de la voirie communale.

Travaux d'entretien de voirie communale -Chemin de la Bouère du Bois

Vu le marché à bons de commandes 2022_012 signé par la Communauté de communes des Loges,

Vu le constat de dégradation de la voirie Chemin de la Bouère du Bois,

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis de la société Travaux Publics du Loiret (siret 086 180 601 00022) pour la réalisation de purges sur le Chemin de la Bouère du Bois pour un montant de 12 678.85 € HT soit 15 214.62 € TTC.

Questions diverses

La commission municipale « sport, culture, vie associative et communication » a retenu l'association ROSA MUSIQUE (W452018796) pour l'animation musicale de la soirée du 13 juillet 2025 pour un coût de 500 € TTC.

8 jeunes ont participé à la journée club ados organisée par la commune le 17 février 2024. Véhiculés et encadrés par le directeur de la structure, ils ont été ravis de leur sortie au Factory à Saint Denis en Val où ils ont pu pratiquer bowling, laser-game et karaoké. Prochaine journée le 14 avril 2025.

Mme le Maire fait part du décès de Mr DUPUCH, président de l'association communale des anciens

combattants.

Monsieur et Madame SALADIN Thibault, administrés de la collectivité, avaient présentés en juillet dernier, sous couvert de l'association COQ A L'ANE (Siret : 419 800 594 000 30), un projet « Portraits de territoires » porteur de lien social en sollicitant le partenariat de la commune et des associations du village. Aucune décision n'avait été prise à l'issue de la présentation. Il avait été envisagé un groupe de travail mais une recherche de financements devait être faite en amont.

L'association s'est rapprochée du PETR intéressé par le projet. La collectivité est invitée à rédiger une lettre de soutien.

La Communauté de Communes des Loges a renouvelé pour 2025 la prise en charge de la prestation communication avec la radio MEGA FM afin de promouvoir les événements locaux du territoire.

Conditions pour chaque commune : 3 événements annuels à diffuser pendant 2 semaines chacun avec 4 passages quotidiens d'un message de 30 secondes.

Par ailleurs les associations de la commune peuvent bénéficier de tarifs privilégiés pour promouvoir leurs activités.

Information consultations publiques sur les enjeux de l'eau et sur les risques d'inondation du 25.11.2024 au 25.05.2025 (Agence de l'eau Loire Bretagne et Etat).

DATES A RETENIR :

Commission municipale FINANCES : préparation du Budget 2025- jeudi 13 mars 2025 à 14h30

Concert EN SCENE les Mauvais Garçons- samedi 29 mars 2025-20h30 Salle des fêtes

Conseil communautaire à Bouzy-la-Forêt le lundi 31.03.2025 à 18h Salle des fêtes

Réunion publique SICTOM de Châteauneuf-sur-Loire relative au déploiement des bacs jaunes- mardi 1^{er} avril 19h salle des fêtes

Prochaine séance le jeudi 27 mars 2025.

La séance est close à 22h15.

Le Maire,
Florence BONDUEL



Le Secrétaire de séance,
Christian TOUSSAINT
Adjoint au Maire

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Christian Toussaint', is written over the text of the secretary's name.

Procès-verbal :

1/ Adopté le : 27/03/25

2/ Affiché à la porte de la Mairie le : 28/03/25

3/ Mis en ligne sur le site internet de la commune www.bouzylaforet.fr le : 28/03/25

